

COLLECTES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS



70, chemin Kempt
 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
 Téléphone (418) 775-6485
 Télécopie (418) 775-3591
 Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



MAI 2016

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,

Directrice générale /sec. trés.



Informations diverses

❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **le lundi 6 juin 2016 et le 4 juillet** à 19h30 au bureau municipal.

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 92.00\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ Appli Voilà! Suite au lancement de la nouvelle plateforme Voilà! aujourd'hui, le lien vers la page concernant l'appli Signalement de Voilà a été modifié.

www.appvoila.com/fr/signalement/

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : 8h30 à 12h

Personnel :

Directrice générale :	Chantal Tremblay	
Employé municipal :	Marc-André Migneault	418-750-6485
Inspecteur en urbanisme :	Michel Lagacé	418-775-6485
Agente en milieu rural :	Kathy Laplante	418-775-8445, poste 2251

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE MOIS DE MAI :

Le bureau municipal sera fermé le 23 mai pour la fête des Patriotes, jour férié.
En cas d'urgence, vous pouvez communiquer avec l'employé municipal au 418-750-6485, nous laisser un message sur le répondeur ou au (418) 750-6485 ou par courriel à grandmetis@mitis.qc.ca.

FACEBOOK Il vous est possible de nous suivre par le biais de la page Facebook du Comité intermunicipal des loisirs des municipalités de Grand-Métis, Padoue et Saint-Octave-de-Métis.

Vous serez alors informés des activités proposées. Vous pouvez aussi nous transmettre vos idées d'activités sur cette page!!

PRÉDICTION DES MARÉES – MAI – JUIN 2016

INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
9	03:34	4.7	16	23:06	3.3	24	15:55	3.4	1	10:38	3.5
9	10:05	0.1	17	05:27	1.3	24	21:39	1.0	1	16:53	0.9
9	16:07	3.8	17	11:28	3.2	25	04:00	4.1	1	23:12	3.9
9	22:01	0.5	17	17:37	1.2	25	10:31	0.8	2	05:38	0.8
10	04:22	4.5	17	23:52	3.5	25	16:34	3.3	2	11:40	3.6
10	10:56	0.3	18	06:16	1.2	25	22:18	1.0	2	17:45	0.7
10	16:58	3.6	18	12:15	3.2	26	04:40	4.0	3	00:05	4.2
10	22:50	0.8	18	18:16	1.2	26	11:12	0.8	3	06:34	0.5
11	05:12	4.2	19	00:31	3.6	26	17:18	3.2	3	12:35	3.7
11	11:50	0.6	19	06:58	1.0	26	23:01	1.1	3	18:36	0.6
11	17:51	3.4	19	12:55	3.3	27	05:24	3.9	4	00:55	4.5
11	23:42	1.0	19	18:51	1.1	27	11:58	0.9	4	07:27	0.3
12	06:06	3.9	20	01:07	3.8	27	18:06	3.2	4	13:27	3.8
12	12:50	0.9	20	07:35	0.9	27	23:51	1.3	4	19:24	0.5
12	18:50	3.2	20	13:33	3.3	28	06:14	3.7	5	01:43	4.6
13	00:43	1.3	20	19:24	1.0	28	12:51	1.0	5	08:17	0.2
13	07:05	3.6	21	01:41	4.0	28	19:02	3.1	5	14:16	3.8
13	13:55	1.1	21	08:10	0.8	29	00:52	1.4	5	20:12	0.5
13	19:54	3.0	21	14:08	3.4	29	07:11	3.5	6	02:31	4.7
14	01:57	1.4	21	19:56	1.0	29	13:51	1.1	6	09:06	0.1
14	08:12	3.3	22	02:15	4.1	29	20:04	3.2	6	15:05	3.8
14	15:00	1.2	22	08:44	0.7	30	02:05	1.4	6	20:59	0.5
14	21:04	3.0	22	14:43	3.4	30	08:18	3.4	7	03:19	4.6
15	03:16	1.5	22	20:29	0.9	30	14:55	1.1	7	09:54	0.2
15	09:23	3.2	23	02:48	4.1	30	21:11	3.3	7	15:53	3.7
15	16:01	1.3	23	09:18	0.7	31	03:23	1.3	7	21:46	0.6
15	22:10	3.1	23	15:18	3.4	31	09:30	3.4	8	04:07	4.5
16	04:28	1.4	23	21:03	0.9	31	15:56	1.0	8	10:42	0.4
16	10:31	3.1	24	03:23	4.1	31	22:14	3.6	8	16:42	3.6
16	16:53	1.3	24	09:53	0.7	1	04:35	1.1	8	22:34	0.8

MAUVAISES UTILISATIONS D'AMPOULES DEL

Dernièrement, des débuts d'incendie sont survenus dans des luminaires de type *globe marin* que nous retrouvons tout particulièrement dans des bâtiments agricoles. Certaines des ampoules DEL ne sont pas conçues pour une utilisation dans des luminaires fermés de ce genre.

Le département de sécurité incendie et civile de la MRC de La Mitis recommande de **bien lire les instructions des fabricants avant l'utilisation d'une ampoule, afin d'éviter les risques d'incendie.**

Vous avez des questions?

Contactez-nous au 418 775-8445

Renaud Gagnons poste 2249 ou Vincent Dubé au poste 2248



Soirée d'informations – Camp de jour 2016

Bonjour à vous,

Afin de bien commencer l'été, nous vous invitons à assister à une rencontre d'informations pour le camp de jour 2016, le **19 mai prochain dès 19 h 30 au Centre sportif Rémi Bélanger de Saint-Octave-de-Métis.**

Lors de cette rencontre aura lieu :

- La présentation des deux animateurs sélectionnés;
- La présentation de l'horaire du camp de jour ainsi que son tarif;
- La présentation de certaines activités et sorties possible;
- L'ouverture des inscriptions;
- **La formation d'un comité parents;**
- La présentation du projet de soccer.
-

Au plaisir de vous y rencontrer!

Josy-Anne Bérubé
Coordonnatrice en loisir intermunicipal
(418) 732-6684
loisirkempt@mitis.qc.ca

INFO-MUNICIPALITÉ

Des travaux de réfection auront lieu en début d'été sur le rang 2 Est des Écossais ainsi que sur le chemin de l'Anse-des-Morts entre la route 132 et le chemin de la Pointe-Leggatt. Les travaux sont supposés débiter (si la météo est de notre côté) vers la mi-juin et se terminer en date du 30 juin. Le rang 2 Est des Écossais sera ouvert à la circulation locale seulement. Alors soyez patient !

Aussi une nouvelle glissière de sécurité sera installée à l'intersection du rang 2 est des Écossais et du chemin Kempt.

AVEZ-VOUS VOTRE GUIDE ?

Le nouveau **Guide des services et ressources pour les aînés de La Mitis** regroupe les services offerts dans La Mitis par thématiques (Alimentation, Déplacements, Information et soutien, Loisirs, Santé, Soutien à domicile), il contient une foule de coordonnées utiles!

Disponible **GRATUITEMENT** au bureau municipal.

Encore cette année, la municipalité organise un marché aux puces le 24 juin au Parc Leggatt dans le cadre des festivités de la Fête Nationale!

Vous avez des articles dont vous ne vous servez plus? Tels que bibelots, appareils électrique, outils etc. Que ce soit neuf ou usagé, ce qui ne vous est plus utile peut l'être pour d'autre!

*Réservez votre table au coût de 10.00\$

Chantal Tremblay : 418 775-6485 ou par courriel : grandmetis@mitis.qc.ca



OFFRE D'EMPLOI POUR ÉTUDIANT - ÉTÉ 2016

Poste de journalier pour la saison estivale 2016 (poste étudiant)

Nature du poste

- Journalier
- Semaine de travail de 40 heures
- Emploi d'une durée de 6 semaines débutant le 27 juin au 5 août 2016.

Fonctions principales

Sous la supervision de la directrice générale et de l'employé municipal :

- Effectuer divers travaux requis pour maintenir en bon état et améliorer les infrastructures municipales (rue, chemins, fossés) et les propriétés municipales (bâtiments, terrains, parc).

Formation et expérience

- être âgé d'au moins 16 ans
- Être en voie d'obtention d'un DES
- Retourner aux études à l'automne

Rémunération

- Le salaire est de 12,00 \$ de l'heure

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel et ce, **au plus tard le 31 mai 2016**, à l'adresse suivante :

Municipalité de Grand-Métis
a/s Chantal Tremblay
70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone : 418-775-6485 / Télécopieur : 418-7753591
Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

La Municipalité de Grand-Métis souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue. À noter, le masculin a été utilisé dans le but d'alléger l'écriture.

Une question d'urbanisme...

Inspecteur en urbanisme

M. Michel Lagacé est l'inspecteur en urbanisme de la municipalité. Il est possible de le rencontrer, sur rendez-vous, au bureau municipal le jeudi entre 13h15 et 16h30.

Règlements d'urbanisme

Les règlements d'urbanisme sont disponibles sur le site web de la municipalité. Nous vous invitons à les consulter afin de bien planifier vos travaux et de connaître les obligations en matière d'urbanisme de votre municipalité. Il est à noter que ceux-ci sont également disponibles au bureau municipal pour consultation.

Abris d'hiver (tempo)

Qui dit printemps dit aussi l'enlèvement des abris d'hiver sur le territoire de la municipalité. Le règlement de zonage stipule que ce type d'abri doit être enlevé au plus tard le 30 mai.

Les roulottes de camping, oui mais... !

L'été arrive à grands pas et la période des vacances aussi. Durant cette période, il sera agréable de profiter de sa roulotte sur son terrain. Mais attention, l'utilisation des roulottes est règlementée par le règlement de zonage n° 2011-0145. À ce fait, voici les normes relatives à l'utilisation des roulottes ainsi que du remisage de celle-ci.

11.4 Type B; Entreposage domestique de véhicules récréatifs ou utilitaires

L'entreposage de type B comprend l'entreposage extérieur à des fins domestiques de roulottes, bateaux, motoneiges, véhicules tout-terrain, remorques et autres véhicules récréatifs ou utilitaires déplacés par une force motrice. Ce type d'entreposage est permis seulement dans les situations suivantes :

1° **Une roulotte remisée** dans la cour arrière ou latérale d'un terrain occupé par un bâtiment principal résidentiel et selon les conditions suivantes :

- a) la roulotte est inoccupée;

- b) la roulotte est en état de fonctionner et d'être mobile;
- c) la roulotte n'est reliée à aucun réseau électrique;
- d) la roulotte n'est reliée à aucun système d'alimentation en eau potable;
- e) la roulotte n'est reliée à aucune installation d'évacuation et de traitement des eaux usées;
- f) aucune construction accessoire n'est accolée à la roulotte;
- g) pas plus de deux (2) roulottes sont remisées sur un même terrain.

2° Une roulotte utilisée exclusivement à des fins de camping ou de caravanage, pour un maximum de quatre (4) semaines entre le 15 mai et le 30 octobre d'une même année, aux conditions suivantes :

- a) l'usage principal du terrain est compris dans le groupe HABITATION;
- b) la roulotte ne peut être implantée dans la partie des zones 18 (VLG), 25 (VLG) et 26 (VLG) située entre le fleuve Saint-Laurent et le Chemin de la Pointe-Leggatt;
- c) la roulotte ne constitue pas un lieu de résidence, un chalet de villégiature ou une remise;
- d) la roulotte est immatriculée;
- e) la roulotte est en état de fonctionner et d'être mobile;
- f) la roulotte n'est reliée à aucun réseau électrique au-delà de la période d'utilisation prescrite;
- g) la roulotte n'est reliée à aucune installation d'évacuation et de traitement des eaux usées;
- h) aucune construction accessoire n'est accolée à la roulotte;
- i) pas plus d'une (1) roulotte est garée sur un même terrain;
- j) la roulotte n'est pas utilisée à des fins commerciales ou d'hôtellerie;
- k) la roulotte est située dans les cours arrière ou latérales;
- l) la roulotte est implantée à une distance minimale de deux (2) mètres de toute ligne de terrain;
- m) la roulotte n'est pas située dans la rive d'un cours d'eau;
- n) les eaux usées de la roulotte ne constituent pas une source de nuisance ou de pollution environnementale.

3° Un véhicule récréatif ou utilitaire (autre qu'une roulotte) remisé dans la cour latérale ou arrière d'un terrain occupé par un bâtiment dont l'usage principal est compris dans le groupe HABITATION et à condition que le véhicule soit en état de fonctionner et d'être mobile.

SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX

Dans le cadre de la politique de soutien aux organismes communautaires locaux 2016-2017, la municipalité de Grand-Métis demande aux organismes sans but lucratif de la municipalité qui ont un projet communautaire à réaliser de nous faire parvenir une demande de financement avant le 1er octobre de cette année. L'enveloppe budgétaire est de 4 000 \$.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Chantal Tremblay au bureau municipal au (418) 775-6485.

COMITÉ DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE GRAND-MÉTIS

Le développement économique de votre municipalité vous intéresse... Vous avez des idées de projets innovateurs pour Grand-Métis. Que ce soit au niveau culturel, social, sportif, économique ou autres, vous êtes la personne recherchée pour faire partie du Comité de Promotion de Grand-Métis.

Votre implication ne requiert que quelques heures par mois.

Le Comité de développement reçoit une aide financière de la municipalité et de la MRC de la Mitis afin de réaliser des projets qui vous tiennent à coeur.

N'hésitez pas et adhérer à l'idée de devenir membre du Comité de Promotion de Price. *Pour plus d'informations, communiquer avec Madame Chantal Tremblay, directrice générale au (418) 775-6485 ou avec Madame Gilberte Fournier, présidente au (418) 775-2572.*



Janvier	Février	Mars
D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 31 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
Avril	Mai	Juin
D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
Juillet	Août	Septembre
D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 31 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
Octobre	Novembre	Décembre
D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	D L M M J V S 30 31 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

LÉGENDE COLLECTE

	Ordures		Encombrants* 30-31 mai & 6-7 septembre
	Matières organiques*		Matières recyclables*

*Liste des matières acceptées au verso

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUE CET ÉTÉ

Placez votre bac à l'ombre et, au besoin, rincez-le avec de l'eau additionnée de savon doux ou de vinaigre. Profitez de la fréquence de collecte accrue jusqu'à la fin août pour faire vider votre bac brun **chaque semaine, même s'il n'est pas plein.**

TRUCS ET ASTUCES

Vous pouvez éviter les désagréments, grâce à ces deux astuces efficaces :

TECHNIQUE DE LA PAPILLOTE

Enveloppez les restes de viande, de poisson, de fruits de mer, de carapaces et d'os, de même que les aliments juteux dans du papier journal et refermez sous forme de papillote.

TECHNIQUE DE LA LASAGNE

Recouvrez toujours les matières humides (résidus de cuisine) avec des matières sèches (résidus de jardins, feuilles mortes, mauvaises herbes, tailles de haie, etc.). Au besoin, utilisez du papier journal comme matière sèche.

S'il y a présence de vers dans votre bac brun: Versez de l'eau bouillante directement sur les vers;

Après la prochaine collecte, rincez votre bac avec de l'eau savonneuse pour détruire les larves qui pourraient être restées collées aux parois;

Assurez-vous de maintenir le couvercle bien fermé afin d'empêcher les mouches de pondre dans le bac.



COMMUNIQUÉ

Distribution de plants d'arbres

Le mois de mai est le *Mois de l'arbre et des forêts*, grâce au projet de l'Association forestière bas-laurentienne offrant aux municipalités la possibilité de planter des arbres sur le territoire de la Mitis, la Municipalité de Grand-Métis veut vous faire profiter de cette possibilité et vous invite à venir chercher votre plant d'arbre et ce, **gratuitement**.

Quantités limitées, sous la formule : premier arrivé, premier servi. Aucune réservation ne sera prise, il faut être présent à l'activité qui ne durera que la journée et l'heure mentionnées.

Quand : Samedi le 21 mai 2016

Heures : entre 10 h et au plus tard 13 h

Où : Salle municipale de Grand-Métis

Beau temps, mauvais temps, toute la population de Grand-Métis est invitée à venir chercher son arbre et contribuer ainsi à la sensibilisation pour l'environnement.

Salle d'entraînement communautaire

(École l'Envol, porte Est, 30 rue du Couvent)



HORAIRE: * FERMÉ LE SAMEDI MATIN

	Matin	Après-midi	Soir
lundi	8h à 9h	14h à 15h30	18h30 à 21h
mardi			18h30 à 21h
mercredi	8h à 9h	14h à 15h30	18h30 à 21h
jeudi			18h30 à 21h
vendredi	8h à 9h	14h à 15h30	

Profitez des équipements: tapis roulants, elliptique, vélo stationnaire, multi-station poids et haltères, rameur, ballons d'exercices et élastiques, médecine balls...

ABONNEMENT*

Résidents de Métis : 25\$/mois ou 4\$/jour
Non-résidents : 30\$/mois ou 5\$/jour
SPÉCIAL 6 mois: 135\$

** SVP, noter que l'abonnement donne aussi droit aux activités en gymnase. Des frais supplémentaires pourraient cependant s'appliquer (ex. : coût d'un animateur/formateur) selon les activités organisées.*

PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT : 50\$

Personnalisé selon votre condition physique, votre âge, vos blessures, etc.
Avec Maxime Desrosier, kinésiologue
Sur rendez-vous (anglais sur demande)

INSCRIPTION et INFORMATION

SVP contacter Marcel Blanchet au 418 936-3318 (18h30 à 21h) ou par courriel à mcelbchet@gmail.com

BADMINTON les jeudis soir

Au gymnase de l'école L'Envol
(entrée est)

**Bienvenue à tous les
joueurs !**



Raquettes et volants disponibles sur place.

TENNIS INTÉRIEUR les mardis de 18h30 à 21h

En collaboration avec Héritage Bas-Saint-Laurent, de l'équipement de tennis est disponible au gymnase de L'Envol.

- Raquettes pour enfants et adultes
 - Balles à différents rebonds (+ ou - rapide)
- 2 Filets 18' pour jouer en simple ou en double

Idéal pour s'initier autant que pour ceux qui jouent déjà !

ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

Inauguration du projet horticole Les Pouces d'Octave.

La municipalité de Saint-Octave-de-Métis conjointement avec les Pouces d'Octave invitent les citoyens de Saint-Octave-de-Métis, enfants, parents et grands-parents, ainsi que tous les gens des municipalités avoisinantes à prendre part au mouvement et à venir vivre l'activité l'**Inauguration du projet horticole Les Pouces d'Octave.**

Quand : Samedi le 21 mai 2016

Heure : 14 h à 16 h

Lieu : La serre communautaire, au 201 A, de l'Église, Saint-Octave-de-Métis

Lors de cette rencontre aura lieu la présentation du projet et de la démarche, un vin et limonade d'honneur, une visite de la serre et du potager ainsi que les dons d'arbres, offerts par l'Association Forestière Bas-Laurentienne en l'occasion des journées de la nature.

Aucune réservation n'est nécessaire. En cas de pluie, l'activité aura toujours lieu.

Pour plus d'information, communiquez avec Maxime Richard-Dubé au (418) 775-2996.



Soirée d'informations – Camp de jour 2016



Bonjour à vous,

Afin de bien commencer l'été, nous vous invitons à assister à une rencontre d'informations pour le camp de jour 2016, le **19 mai prochain dès 19 h 30 au Centre sportif Rémi Bélanger de Saint-Octave-de-Métis, 113 rue Kempt.**

Lors de cette rencontre aura lieu :

- La présentation des deux animateurs sélectionnés;
- La présentation de l'horaire du camp de jour ainsi que son tarif;
- **La formation d'un comité parents;**
- La présentation de certaines activités et sorties possible;
- L'ouverture des inscriptions;
- La présentation du projet de soccer.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Pour plus d'information, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au (418) 732-6684.

ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL (SUITE)



Comité Jeunesse

Tu es un jeune âgé entre 11 et 17 ans et tu désires t'impliquer dans la municipalité de Saint-Octave-de-Métis? Le comité jeunesse est justement en train de se remettre sur pieds et recherche des jeunes intéressés à participer au développement de sa municipalité!

Tu désires participer à ce comité ou bien avoir plus d'informations? Notre prochaine rencontre sera le 18 mai prochain de 16 h 30 à 17 h 30, au bureau municipal de Saint-Octave-de-Métis.

Pour plus d'information, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au (418) 732-6684.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR POUR LE MOIS DE MAI :

Mai 2016						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8	9	10 Pratique du jeu de sacs de sable et de pétanque atout-Les Blés d'or de la Mitis, 13 h (St-Octave)	11 Réunion mensuelle Cercle des fermières, 19 h (St-Octave)	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21 Inauguration Les pouces d'Octave (St-Octave)
22	23	24 Pratique du jeu de sacs de sable et de pétanque atout-Les Blés d'or de la Mitis, 13 h (St-Octave)	25	26	27	28
29	30	31				

Pour toutes autres informations sur l'ONGLET LOISIR:

Josy-Anne Bérubé

Coordonnatrice en loisir intermunicipal
Padoue/Saint-Octave-de-Métis/Grand-Métis

(418) 732-6684

loisirkempt@mitis.qc.ca

<https://www.facebook.com/loisirsintermunicipalkempt/>